

MONSANTO Europe S.A.
Fiche de sécurité
Produit Commercial

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1. Identification du produit

Latitude®

- 1.1.1. **Dénomination chimique**
Non applicable pour un mélange.
- 1.1.2. **Synonymes**
Néant.
- 1.1.3. **Annexe VI du règlement CLP, index n°**
Non applicable.
- 1.1.4. **C&L ID No.**
Non disponible.
- 1.1.5. **No. EC**
Non applicable pour un mélange.
- 1.1.6. **Règlement REACH n°**
Non applicable pour un mélange.
- 1.1.7. **No. CAS**
Non applicable pour un mélange.

1.2. Utilisation du produit

Fongicide

1.3. Société/(Bureau des ventes)

MONSANTO Europe S.A.
Haven 627, Scheldelaan 460, B-2040
Anvers, Belgique
Téléphone: +32 (0)3 568 51 11
Fax/Télécopieur: +32 (0)3 568 50 90
Adresse électronique:
safety.datasheet@monsanto.com

1.4. Numéros d'urgence

Téléphone: Belgique +32 (0)3 568 51 23

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification

- 2.1.1. **Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008[CLP] (classification établie par le fabricant)**
Non classé comme dangereux.
- 2.1.2. **Classification nationale - France**
Non classé comme dangereux.

Etiquetage UE (classification établie par le fabricant) - Classification/Étiquetage du produit selon la Directive de l'UE sur les Préparations Dangereuses 1999/45/CE.
Non classé comme dangereux.

Etiquetage national actuel - France

N - Dangereux pour l'environnement	
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
S2	Conserver hors de la portée des enfants.

S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S37	Porter des gants appropriés.
S60	Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (EC) n°1272/2008 (CLP)

2.2.1. Conseils de prudence/prévention

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

2.2.2. Informations additionnelles sur les dangers

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.2.3. Conseils de prudence/prévention France

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

2.3. Autres dangers

0% de composants dont la toxicité aiguë est inconnue

0% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

La préparation n'est pas persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT), ni très persistante, très bioaccumulable (vPvB).

2.4. Aspect et odeur (couleur/forme/odeur):

Rouge /Suspension / Semblable à la peinture

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Principe actif

2-triméthylsilyl-4,5-diméthyl-3-thiophenecarboxylic acid allyl amide; {Silthiofam}

Composition

Composants	No. CAS	No. EC	EU Index No. / Règlement REACH n° / C&L ID No.	% pondéraux (approximatif)	Classification
Silthiofam	175217-20-6	605-752-9	- / - / 02-2119558408-30- 0000	12	Toxicité chronique aquatique – catégorie 3; H412R52/53; { a}
Eau	7732-18-5	231-791-2	- / - / -	63	Non classé comme dangereux.;
Ingrédients mineurs de formulation			- / - / -	25	

Texte intégral du code de classification: voir la section 16

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

4.1. Description des premiers secours

- 4.1.1. Contact avec les yeux**
Rincer immédiatement à grande eau. Si possible, retirer les lentilles de contact.
- 4.1.2. Contact avec la peau**
Laver la peau atteinte à grande eau. Utiliser du savon si disponible. Retirer les vêtements, montres et bijoux contaminés. Laver les vêtements et nettoyer les chaussures avant réutilisation.
- 4.1.3. Inhalation**
Transporter à l'air libre.
- 4.1.4. Ingestion**
Demander immédiatement un avis médical auprès d'un centre antipoison ou d'un médecin.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
- 4.2.1. Effets possibles sur la santé**
Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, contact avec les yeux
Contact avec les yeux, court terme: Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.
Contact avec la peau, court terme: Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.
Inhalation, court terme: Aucun effet nocif important n'est à prévoir si les recommandations d'utilisation sont respectées.
- 4.3.** Indication des éventuels soins médicaux et traitements particuliers nécessaires
- 4.4.**
- 4.4.1. Recommandations pour les médecins**
Aucun symptôme d'empoisonnement systémique n'a été diagnostiqué avec ce produit.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. Moyens d'extinction**
- 5.1.1.** Recommandé: Eau, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂)
- 5.2. Dangers particuliers**
- 5.2.1. Risques inhabituels d'incendie et d'explosion**
Utiliser le moins d'eau possible afin d'éviter toute contamination de l'environnement.
Précautions pour l'environnement: voir section 6.
- 5.2.2. Produits de combustion dangereux**
Monoxyde de carbone (CO), oxydes de soufre (SO_x), oxydes d'azote (NO_x), oxydes de silice
- 5.3. Équipement de lutte contre l'incendie**
Appareil respiratoire autonome. L'équipement doit être minutieusement décontaminé après utilisation.
- 5.4. Point éclair**
Aucun point éclair.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

- 6.1. Précautions individuelles**
Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.
- 6.2. Précautions pour l'environnement**

PETITES QUANTITÉS: Peu de danger pour l'environnement. GRANDES QUANTITÉS: Réduire la dispersion au minimum. Retenir les écoulements à l'aide de sacs de sable ou par d'autres moyens. Eviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau. Prévenir les autorités.

6.3. Méthodes de nettoyage

PETITES QUANTITÉS: Laver la zone contaminée à l'eau. GRANDES QUANTITÉS: Absorber avec de la terre, du sable ou des matières absorbantes. Creuser le sol fortement contaminé. Rassembler dans des conteneurs pour l'élimination. Voir la section 7 pour les types de conteneurs. Nettoyer la zone de déversement avec du détergent et de l'eau.

Voir la section 13 pour l'élimination du produit déversé.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Suivre les bonnes pratiques industrielles en matière de propreté et d'hygiène personnelle.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver soigneusement les mains après manipulation ou contact.
Nettoyer minutieusement l'équipement après utilisation.
Ne pas contaminer les égouts, les canalisations et les cours d'eau avec l'eau de rinçage de l'équipement.
Les conteneurs vidés contiennent encore de la vapeur et des résidus du produit.
Respecter toutes les consignes de sécurité jusqu'au nettoyage, au recyclage ou à la destruction du conteneur.

7.2. Conditions d'un stockage sûr

Température minimale d'entreposage: 0 °C
Température maximale d'entreposage: 40 °C
Matériaux compatibles pour l'entreposage: acier inoxydable, Polyéthylène haute densité (HDPE), Polypropylène (PP)
Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Durée minimale de conservation: 2 ans.
Nomenclature ICPE : 1173

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Limites d'exposition dans l'air

Composants	Directives d'Exposition
Silthiofam	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Eau	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.
Ingrédients mineurs de formulation	Aucune limite spécifique d'exposition professionnelle n'a été établie.

8.2. Contrôles techniques

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

8.3. Recommandations pour les équipements de protection individuelle

8.3.1. Protection des yeux:

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

8.3.2. Protection de la peau:

En cas de contact répété ou prolongé:
Porter des gants résistants aux produits chimiques.

8.3.3. Protection respiratoire:

Aucune consigne particulière si les recommandations d'utilisation sont respectées.

Si c'est conseillé, consulter le fabricant des équipements de protection individuelle afin de connaître le type d'équipement approprié pour une application donnée.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Ces données physiques sont des valeurs types basées sur le produit testé mais peuvent varier d'un échantillon à l'autre. Elles ne constituent ni une garantie d'analyse d'un échantillon ni les spécifications du produit.

Couleur/gamme de couleurs:	Rouge
Odeur:	Semblable à la peinture
Forme:	Suspension
Changement d'état (fusion, ébullition...):	
Point de fusion:	Non applicable.
Point d'ébullition:	100 °C
Point éclair:	Aucun point éclair.
Propriétés explosives:	Pas de propriétés explosives
Auto-inflammabilité:	425 °C
Propriétés oxydantes:	Aucune donnée.
Densité spécifique:	1,058 @ 20 °C / 4 °C
Pression de vapeur:	Volatilité peu importante.
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Aucune donnée.
Viscosité dynamique:	15,8 - 93,1 mPa·s @ 20 °C
Viscosité cinématique:	Non applicable.
Densité:	1,058 g/cm ³ @ 20 °C
Solubilité:	Eau: Complètement miscible.
pH:	8,7 @ 20 °C @ 10 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau:	log Pow: 3,48 @ 20 °C (principe actif)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Stabilité

Stable dans les conditions normales de manipulation et d'entreposage.

10.2. Décomposition dangereuse

Décomposition thermique: Produits de combustion dangereux: voir section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau, contact avec les yeux

Les données obtenues sur le produit et les composants sont résumées ci-dessous.

Toxicité orale aiguë

Rat, DL50: > 5.000 mg/kg de poids corporel

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: néant

Aucune mortalité.

Toxicité cutanée aiguë

Rat, DL50: > 5.000 mg/kg de poids corporel

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: néant

Aucune mortalité.

Irritation cutanée

Lapin, 6 animaux, Test OCDE 404:

Rougeur, valeur moyenne du score UE: 0,22

Gonflement, valeur moyenne du score UE: 0,00

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 3

Irritation oculaire

Lapin, 6 animaux, test OCDE 405:

Rougeur de la conjonctive, valeur moyenne du score UE: 0,06

Gonflement de la conjonctive, valeur moyenne du score UE: 0,00

Opacité de la cornée, valeur moyenne du score UE: 0,00

Lésions de l'iris, valeur moyenne du score UE: 0,00

Nombre de jours nécessaires à la guérison: 2

Sensibilisation de la peau

Cobaye, teste de Buehler 3-induction:

Incidence positive: 0 %

Négatif.

Matière active

Mutagénicité

Non mutagène.

Toxicité par administration répétée

Souris, oral, 60 jours:

Toxicité DSENO: 1.000 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles: foie

Autres effets: diminution de la prise de poids, modification du poids des organes, effets hématologiques, effets histopathologiques, effets sur la biochimie du sang

Rat, oral, 3 mois:

Toxicité DSENO: 250 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles: foie

Autres effets: diminution de la consommation alimentaire, perte de poids, diminution de la prise de poids, modification du poids des organes, effets hématologiques, effets histopathologiques, effets sur la biochimie du sang

Rat, dermique, 21 jours:

Toxicité DSENO: 1.000 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles: néant

Autres effets: néant

Effets chroniques / carcinogénicité

Rat, oral, 23 mois:

Toxicité DSENO: 100 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles: foie

Autres effets: diminution de la consommation alimentaire, diminution de la prise de poids, modification du poids des organes, effets histopathologiques, augmentation de la mortalité, effets sur la biochimie du sang

Tumeur DSEO: >= 3.000 mg/kg d'aliment

Tumeurs: néant

Souris, oral, 18 mois:

Toxicité DSENO: 1.000 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles: foie

Autres effets: perte de poids, diminution de la prise de poids, modification du poids des organes, effets histopathologiques, effets sur la biochimie du sang

Tumeur DSEO: 4.000 mg/kg d'aliment

Tumeurs: foie, (adénome), (carcinome)

Tumeurs non représentatives pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction/la fertilité

Rat, oral, 2 générations:

Toxicité DSENO: 400 mg/kg d'aliment

Reproduction DSENO: > 4.000 mg/kg d'aliment

Organes/systèmes cibles chez les parents: reins, foie

Autres effets chez les parents: perte de poids, diminution de la prise de poids, effets histopathologiques, diminution de la consommation alimentaire, modification du poids des organes

Autres effets chez les jeunes: perte de poids

Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Toxicité sur le développement/térogénicité

Rat, oral, 6 - 15 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 50 mg/kg de poids corporel/jour

Développement DSENO: 500 mg/kg de poids corporel/jour

Organes/systèmes cibles chez l'animal mère: foie

Autres effets sur l'animal mère: modification du poids des organes

Effets sur le développement: perte de poids, perte post-implantatoire, ossification tardive

Les effets sur la progéniture sont uniquement observés en cas de toxicité maternelle.

Lapin, oral, 7 - 19 jours de gestation:

Toxicité DSENO: 60 mg/kg de poids corporel/jour

Développement DSENO: 60 mg/kg de poids corporel/jour

Autres effets sur l'animal mère: néant

Effets sur le développement: néant

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

Les données sur le produit, les produits similaires et les composants sont résumées ci-dessous.

Toxicité aquatique, poissons

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Toxicité aiguë, 96 heures, statique, CL50: 115,3 mg/L

Toxicité aquatique, invertébrés

Daphnie (*Daphnia magna*):

Toxicité aiguë, 48 heures, statique, CE50: 141,2 mg/L

Toxicité aquatique, algues/plantes aquatiques

Algue verte (*Scenedesmus subspicatus*):

Toxicité aiguë, 72 heures, statique, CEb50 (biomasse): 207,5 mg/L

Algue verte (*Scenedesmus subspicatus*):

Toxicité aiguë, 72 heures, statique, CSEO: 32 mg/L

Toxicité pour les arthropodes

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Contact, 48 heures, DL50: > 837 µg/abeille

Abeille commune (*Apis mellifera*):

Oral, 48 heures, DL50: > 871 µg/abeille

Formulation similaire

Toxicité pour les organismes du sol, micro-organismes

Test de transformation de l'azote et du carbone:

80 g/ha, 28 jours: Moins de 25% des effets sur les processus de transformation de l'azote et du carbone contenus dans le sol.

Matière active

Toxicité aviaire

Colin de Virginie (*Colinus virginianus*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5.670 mg/kg d'aliment

Canard colvert (*Anas platyrhynchos*):

Toxicité alimentaire, 5 jours, CL50: > 5.400 mg/kg d'aliment

Caille des blés japonaise (*Coturnix coturnix japonica*):

Toxicité orale aiguë, dose unique, DL50: > 2.250 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés

Ver de terre (*Eisenia foetida*):

Toxicité aiguë, 14 jours, CL50: 133 mg/kg de sol sec

Bioaccumulation

Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*):

Poisson entier: FBC: 98

Dépuration rapide après la fin de l'exposition.

Dégradation photochimique

Eau:

Demi-vie: 16 jours

Dissipation

Sol, 20 °C:

Demi-vie: 25 - 34 jours

Koc: 173 - 328 L/kg

Eau, aérobique, 20 °C:

Demi-vie: 5 - 52 jours

Biodégradation

Test Sturm modifié:

Dégradation: 2 % en 28 jours

Pas facilement biodégradable.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Produit

Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles. Brûler dans un incinérateur approprié. Selon l'autoclassification du fabricant, en accord avec la Directive Européenne des Préparations Dangereuses 1999/45/CE, le produit peut être éliminé comme un déchet industriel non dangereux. Selon l'autoclassification du fabricant, en accord avec le Règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP], le produit peut être éliminé comme un déchet industriel non dangereux. Éviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau. Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

13.1.2. Conteneur

En application des Directives européennes applicables pour le traitement de déchets, leur mise en décharge et leur incinération ; la liste européenne des déchets et la réglementation sur le transport des déchets. Suivre les directives en vigueur encadrant la gestion des déchets, des décharges et l'incinération des déchets dangereux, la liste européenne sur la classification des déchets et la réglementation sur le transport des déchets. NE PAS réutiliser les conteneurs. Selon l'autoclassification du fabricant, en accord avec la Directive Européenne des Préparations Dangereuses 1999/45/CE, l'emballage vide non rincé peut être éliminé comme un déchet industriel non dangereux. Selon l'autoclassification du fabricant, en accord avec le Règlement (CE) No. 1272/2008 [CLP], l'emballage vide non rincé peut être éliminé comme un déchet industriel non dangereux. Entreposer jusqu'au ramassage par un service officiel chargé de l'élimination des déchets. Recycler si les installations/l'équipement appropriés sont disponibles. Le recyclage des containers non dangereux est possible uniquement si un contrôle adapté de l'utilisation du plastique recyclé est possible. Cet emballage répond aux exigences liées à la revalorisation d'énergie. Il est recommandé de l'éliminer dans un incinérateur avec récupération d'énergie. Convient pour le recyclage de niveau industriel uniquement. Ne pas recycler le plastique qui pourrait finalement être utilisé au contact de l'alimentation humaine ou animale.

Référez-vous à la section 7 pour les conseils d'utilisation et à la section 8 pour les consignes de sécurité personnelle.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données reprises dans cette section servent uniquement d'information. Prière de suivre les réglementations appropriées afin de classer correctement votre cargaison pour le transport.

Non réglementé pour le transport selon les règlements ADR/RID, IMO ou IAT/ICAO

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Autre information réglementaire

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respectez une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.

15.2. Évaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique selon le règlement (CE) n°1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée

Une évaluation de risque a été réalisée selon la Directive 91/414/CE.

16. AUTRES INFORMATIONS

L'information présentée ici n'est pas nécessairement exhaustive mais représente des données pertinentes et fiables.

Appliquer toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Prière de contacter le fournisseur pour obtenir de plus amples informations.

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée selon le règlement (CE) n°1907/2006 (Annexe II), modifié par le règlement (CE) n°453/2010.

-

|| Changements significatifs par rapport à la précédente version.

Les données fournies dans cette fiche de données de sécurité sont pour le produit tel qu'il est fourni, sauf indication contraire.

Classification des composants

Composants	Classification
Silthiofam	Toxicité chronique aquatique – catégorie 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

	R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Eau	Non classé comme dangereux.
Ingrédients mineurs de formulation	

Notes de fin de document:

- { a} Etiquetage UE (classification établie par le fabricant)
- { b} Etiquetage UE (Annexe I)
- { c} Classification Européenne CLP (Annexe VI)
- { d} Classification Européenne CLP (classification établie par le fabricant)

Dénomination complète des acronymes les plus utilisés: FBC (Facteur de Bioconcentration), DBO (Demande Biochimique en Oxygène), DCO (Demande Chimique en Oxygène), CE50 (Concentration d'Effet 50%), DE50 (Dose d'Effet 50%), I.M. (Intramusculaire), I.P. (Intrapéritonéal), I.V. (Intraveineux), Koc (Coefficient d'adsorption au sol), CL50 (Concentration Létale 50%), DL50 (Dose Létale 50%), DLmin (Dose létale min.), LEI (Limite d'Explosion Inférieure), CMENO (Concentration Minimale produisant un Effet Nocif Observable), DMENO (Dose Minimale produisant un Effet Nocif Observable), CMEO (Concentration Minimale produisant un Effet Observable), DMEO (Dose Minimale produisant un Effet Observable), LEM (Limite d'Exposition Maximale), DMT (Dose Maximale Tolérée), CSEAO (Concentration Sans Effet Adverse Observé), DSENO (Dose Sans Effet Nocif Observé), CSEO (Concentration Sans Effet Observable), DSEO (Dose Sans Effet Observable), LEP (Limite d'Exposition Professionnelle), LE (Limite d'Exposition), PII (Index d'Irritation Primaire), Pow (Coefficient de partition n-octanol/eau), S.C. (Sous-Cutané), LECT (Limite d'Exposition à Court Terme), TLV-C (Limite d'Exposition-Plafond), TLV-TWA (Limite d'Exposition-Moyenne rectifiée par rapport au temps), LSE (Limite Supérieure d'Explosion)

La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne garantit ni la complétude ni l'exactitude des informations et recommandations présentées ici (et ci-après dénommées "informations") même si celles-ci sont établies de bonne foi et supposées justes à la date citée. Ces informations sont fournies à la condition que les destinataires déterminent eux-mêmes si elles conviennent à l'usage souhaité. La société MONSANTO ou n'importe quelle de ses filiales ne pourra en aucun cas être rendue responsable de quelque dommage que ce soit qui résulterait de l'utilisation des informations ou de toute action basée sur ces informations. AUCUNE DÉCLARATION NI GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'A ÉTÉ ÉTABLIE QUANT A LA COMMERCIALISABILITÉ, L'APTITUDE POUR UNE UTILISATION SPÉCIFIQUE OU AUTRE DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUXQUELLES IL SE RÉFÈRE.

Annexe Fiche de Données de Sécurité (FDS)

Rapport de la Sécurité Chimique:

Lire et suivre les instructions de l'étiquette

00000006162

Fin du document